

AFFAIRE N° 2024/324

**DELIBERATION**  
**PACK 2025 HORS MEDOC ATLANTIQUE TOURISME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION**  
**SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt et quatre, le 13 novembre à 18 heures trente minutes, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. Office de Tourisme communautaire Médoc Atlantique, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

Date de convocation :	Mardi 15 Octobre 2024
Nombre de membres en exercice :	34
Nombre de membres présents :	18
Nombre de membres représentés :	2
Nombre de votants :	20

**TARIF TTC PACKS 2025**

Catégories	Tarif MAT	Tarif hors MAT	Tarif hors MAT Offre Bienvenue 2025
Chambres d'hôtes	102 €	155 €	116 €
Loueur de meublé	102 €	155 €	116 €
Camping (1 à 49 emplacements)	386 €	586 €	439 €
Camping (50 à 199 emplacements)	992 €	1 506 €	1 129 €
Camping (200 à 499 emplacements)	1 816 €	2 757 €	2 068 €
Camping (500 emplacements et +)	2 789 €	4 234 €	3 175 €
Hôtel (1 à 20 chambres)	882 €	1 339 €	1 004 €
Hôtel (21 à 29 chambres)	1 106 €	1 679 €	1 259 €
Hôtel (30 chambres et +)	1 543 €	2 342 €	1 757 €
Village vacances, Résidence de Tourisme	1 703 €	2 585 €	1 939 €
Commerce, Restaurant, Discothèque, Bar, Agence immobilière, Artistes	229 €	348 €	261 €
Activités de loisirs	330 €	501 €	376 €
Golf/Casino	832 €	1 263 €	947 €
Propriété viticole	330 €	501 €	376 €
Service	128 €	194 €	146 €
Association	181 €	275 €	206 €

Monsieur le Président sollicite les membres du Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Médoc Atlantique pour approuver la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité de Direction décident d'approuver**

La délibération « PACK 2025 HORS MEDOC ATLANTIQUE TOURISME » de l'EPIC Office de Tourisme Communautaire Médoc Atlantique.

**Délibération adoptée.**

Dit que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délais de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	20
POUR	20
CONTRE	/
ABSTENTION	/

*Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.*

Le Président  
Laurent PEYRONDET

